

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

#### **Avis de recrutement d'agents techniques du ministère de la défense par voie du PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) au titre de l'année 2011**

NOR : DEFH1113017V

#### *1. Nombre de postes offerts au recrutement*

Un recrutement par voie du PACTE pour l'accès au corps des agents techniques du ministère de la défense est organisé, au titre de l'année 2011, afin de pourvoir 6 postes. Ce recrutement est organisé par les centres ministériels de gestion (CMG) du ministère de la défense en liaison avec les pôles emplois. La répartition des postes par CMG est la suivante :

Centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye :

2 postes de magasinier à Vincennes (94).

Total CMG Saint-Germain-en-Laye : 2 postes.

Centre ministériel de gestion de Rennes :

1 poste d'opérateur mécanique à Boulay-les-Barres (45).

Total CMG Rennes : 1 poste.

Centre ministériel de gestion de Toulon :

1 poste d'agent de protection à Toulon (83) ;

1 poste d'agent de restauration à Toulon (83).

Total CMG Toulon : 2 postes.

Centre ministériel de gestion de Brest :

1 poste d'électricien à Brest (29).

Total CMG Brest : 1 poste.

#### *2. Calendrier de la sélection des candidats*

Date limite de dépôt des candidatures auprès du pôle emploi : jeudi 16 juin 2011.

Examen des dossiers par les commissions de sélection du ministère de la défense : à partir du lundi 4 juillet 2011.

Audition des candidats par les commissions de sélection : à partir du mardi 6 septembre 2011.

#### *3. Conditions d'inscription*

Ce recrutement est ouvert aux candidats âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou d'un niveau de diplôme inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, V *bis* et V). Les candidats titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont donc éligibles au dispositif.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques – pour les candidats majeurs –, casier judiciaire, avoir accompli la journée défense citoyenneté pour les candidats majeurs, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un des Etats-membres de l'Union européenne ou de l'espace économique européen. Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard à la titularisation.

#### *4. Constitution du dossier de candidature*

Les candidats doivent impérativement déposer leur candidature au plus tard le jeudi 16 juin 2011 à l'agence locale du pôle emploi de leur domicile.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE » disponible à l'agence locale du pôle emploi précisant notamment le parcours antérieur de formation des candidats et, le cas échéant, leur expérience ;
- un *curriculum vitae* et une lettre de motivation décrivant leur parcours antérieur de formation et, le cas échéant, leur expérience ;
- un document justifiant de leur situation régulière au regard du code du service national (pour les candidats majeurs) ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.

#### 5. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par des commissions de sélection. Au terme de cet examen, les commissions établissent les listes des candidats sélectionnés pour l'audition.

Seuls les candidats sélectionnés seront auditionnés par les commissions.

Les candidats sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelle et professionnelle ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir. Les commissions peuvent également poser des questions portant sur les valeurs du service public ou sur des notions simples d'instruction civique.

La durée de l'audition est fixée à 20 minutes.

#### 6. Type de recrutement après sélection

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu bénéficie d'un contrat de droit public, offrant, en alternance, une formation rémunérée au poste proposé et une expérience professionnelle.

Au terme de ce contrat, sous réserve de la vérification de son aptitude par une commission de titularisation, l'agent est titularisé dans le corps des agents techniques.

#### 7. Tous les renseignements, offres de recrutement et fiches de candidature sont disponibles dans les pôles emploi de votre ville ou sur le site internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Pour accéder aux offres de recrutement, empruntez le chemin d'accès suivant : espace « Vous êtes candidat », « Recherche d'emploi », lien « Recherchez des offres d'emploi », « Recherche avancée » puis compléter au moins deux rubriques : « Lieu de travail » et dans « Contrat (facultatif) » sélectionner un type de contrat en indiquant « CDD alternance » puis dans « sélectionner un contrat spécifique » indiquer « contrat PACTE ».

En empruntant le chemin d'accès suivant : espace « Vous êtes candidat », « Recherche d'emploi », lien « Les conseils à l'emploi », espace « Les aides à l'embauche », lien « Voir toutes les aides », « Public jeunes », « Le PACTE », vous pouvez télécharger la fiche de candidature du dispositif PACTE.

Cette fiche, qui doit préciser la référence de l'offre, doit être datée et signée.

Pour de plus amples informations sur le dispositif PACTE (présentation du dispositif, liens utiles concernant le PACTE, les avis de recrutement dans le cadre du PACTE), vous pouvez consulter le site de la fonction publique à l'adresse suivante : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr) puis « Etre fonctionnaire », « Entrer dans la fonction publique », « SCORE », « Les recrutements sans concours » et « Le PACTE ».

Vous pouvez également obtenir des renseignements complémentaires en contactant le bureau des concours et des examens professionnels du ministère de la défense aux numéros suivants : 01-57-24-77-27 ou 01 57 24 77 19.

Vous avez enfin la possibilité de laisser un message électronique à l'adresse suivante : [bureauconcours@concours-civils.defense.gouv.fr](mailto:bureauconcours@concours-civils.defense.gouv.fr).